

HB/CR

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, Livre IV, Titre II, Chapitre 1^{er}, Art. L421 - 1 à 15

ATTESTATION DE RENOUELEMENT D'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL

Identifiant (n° agrément) :018.788

Nom marital : PERRILLAT

Prénom : JOELLE

Adresse : 5 ALLEE DES AUBEPINES
74330 LA BALME-DE-SILLINGY

Nom de jeune fille : GODDARD

Née le : 04/10/1966 à RUMILLY

Tél. fixe : 04-50-68-71-55

Tél. Mobile : 06-25-08-23-44

Nombre maximum de mineurs accueillis simultanément, sauf dérogation* : 4.

* dans ce cas, se référer à l'attestation de dérogation

RENOUELEMENT VALABLE DU 12/05/2019 AU 11/05/2024

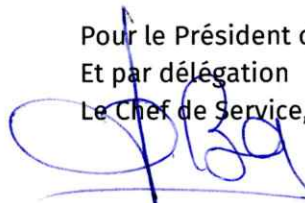
AGE	ACCUEIL	NBRE	MENTIONS PARTICULIERES
0 à 18 ans	Journée	3	
1 an à 18 ans	Journée	1	

La présence d'un enfant de moins de 3 ans de l'assistant maternel rend indisponible une place d'accueil autorisée par l'agrément.

Date du 1^{er} agrément : 13 mai 2004

A Annecy, le 2 avril 2019

Pour le Président du Conseil départemental,
Et par délégation
Le Chef de Service,



Dr Hélène BLAND

ATTESTATION A PRESENTER AUX EMPLOYEURS